DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°19/2022

OBJET: AUTORISATION D'INTERVENIR SERVITUDE

 Conseillers en exercice :
 27

 Présents :
 21

 Excusés :
 6

 Pouvoirs :
 5

 Votants :
 26

SÉANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS: Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES: Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ, Daniel DIB, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Marc MONIER

PROCURATIONS: Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Daniel DIB qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Eric ROMAN, Marc MONIER qui a donné pouvoir à Vincenzo MARCIANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire explique que l'accès à la sente des Groules, domaine public routier communal accessible depuis le chemin des Groules, est un passage très étroit obligeant les usagers à réaliser des manœuvres parfois dangereuses.

Les propriétaires des habitations jouxtant la sente des Groules se sont entendus pour établir une constitution de servitude permettant de créer un autre accès à cette voie communale.

Ainsi, l'acte concerne :

- Les propriétaires du fonds dominant: Monsieur Jacques BARRERE et Madame Fabienne Adeline Valérie CLAES, retraitée, demeurant ensemble à CHATEAUNEUF-GRASSE (06740) 639-2 Chemin des Groules; Monsieur Luc Jozef DAANS, ingénieur en télécommunication, époux de Madame Barbara BALDASSI, demeurant à CHATEAUNEUF-GRASSE (06740) 639.1 chemin des Groules; Monsieur Guillaume MAURIN et Madame Natacha LAURENT demeurant à CHATEAUNEUF-GRASSE (06740) 639.4 La Sente des Groules
- Le propriétaire du fonds servant : La Société dénommée SCI LE MOULIN, Société civile dont le siège est à CHATEAUNEUF-GRASSE (06740), chemin du Moulin
- L'intervenant : la Commune de Châteauneuf afin d'accepter la servitude objet des présentes.

Les propriétaires concernés prendront en charge la réalisation des travaux d'aménagement général (clôture, restanque, déplacement des arbres...), La commune prendrait en charge la réalisation des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

<u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de servitude joint à la présente, en vue de réaliser une nouvelle voie d'accès au chemin communal la sente des Groules

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire, Les formalités de publicité ayant été Effectuées le AVIL 2022 Et la délibération expédiée à la Sous-préfecture le 4 AVIL 2022 Pour extrait conforme, Le Maire,

Emmanuel DELMOTTE